

Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente présentent les droits et obligations de « Vulcanin, représenté par Emilien KACHANER », éducateur comportementaliste canin intervenant à domicile, dont le siège social est situé au 14 rue du docteur vaillant 94240 L'Haÿ-les-Roses – SIRET 904 480 878 00019, ci-après désigné par le terme « Nous » ou par sa dénomination d'une part, et toute personne physique agissant dans le cadre d'une activité non professionnelle ci-après désignée par le terme « client ».

On entend par « client », le(s) bénéficiaire(s) des prestations de Vulcanin, mentionné(s) au contrat.

On entend par « domicile » le lieu de résidence principale ou secondaire du (des) client(s), les lieux publics extérieurs, accessibles et autorisés par les municipalités, désignés par Vulcanin.

On entend par « chien(s) », l'animal domestique d'espèce canine dont le client est propriétaire et pour lequel il demande une prestation à domicile.

Article 1 L'acceptation

Les présentes conditions s'appliquent dès l'acceptation et la signature par le client et nous du contrat.

Article 2 Conditions relatives au client

Nos clients devront être majeurs et capables, disposer de pleine capacité juridique ; nous nous adressons exclusivement aux non-professionnels.

Les conducteurs mineurs mentionnés dans le contrat seront systématiquement accompagnés d'un client majeur et capable.

Les cours seront exclusivement réservés aux clients, ils ne seront en aucun cas autorisés à être accompagnés par des personnes extérieures à la prestation sauf en cas d'accord commun avec Vulcanin. Dans le cas contraire, Vulcanin se réserve le droit d'annuler le cours, qui sera considéré comme accompli.

Article 3 Devis préalable

L'étude de comportement s'effectuera dès la première rencontre, à domicile, à la demande du client et sera entièrement gratuite.

Cette étude permettra de proposer un programme d'éducation ou de rééducation adapté et personnalisé, qui fera l'objet d'un devis gratuit.

Ce devis permettra d'établir un contrat qui précisera les coordonnées du client, le détail des prestations, les modalités d'intervention, ainsi que le coût total de l'intervention. La réalisation du devis est gratuite.

Le devis sera valable un mois, durant lequel le client pourra choisir de contracter ou non.

Article 4 Acceptation du devis

Suite à sa réalisation, le client devra s'il accepte la mise en œuvre de la prestation, signer le devis.

Ce devis servira de support pour la rédaction d'un contrat d'éducation, entre le client et nous.

Les présentes conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur seront joints au contrat, la commande d'une prestation implique une acceptation sans réserve par le client de ceux-ci.

Il sera renseigné au dit contrat les informations concernant l'identité, les coordonnées postales, téléphoniques et mail des clients, ainsi que les caractères propres du chien (âge, race, numéro d'identification).

Article 5 Tarifs applicables.

L'étude de comportement sera gratuite mais les frais de déplacement seront facturée au client selon les modalités décrites ci-dessous.

Les tarifs applicables aux autres prestations de Vulcanin seront portés à la connaissance du client avant toute intervention via un contrat préalablement rempli et signé.

Nos déplacements dans un rayon de 20 km autour de L'Haÿ-les-Roses sont inclus dans le prix total du devis ou offerts dans le cadre de l'étude de comportement. Au-delà, un forfait déplacement supplémentaire sera appliqué 0.50 € du kilomètre.

Article 6 Paiement

Le règlement de l'ensemble du programme d'éducation s'effectue à 100 % au comptant, et ce, dès la signature du contrat.

Le client aura la possibilité de payer soit en espèces, soit par chèque à l'ordre de Vulcanin.

Seulement en accord avec Vulcanin, le règlement pourra être effectué en maximum quatre chèques, remis lors de la signature du contrat, qui feront l'objet d'un encaissement à définir avec le client.

Article 7 Annulation, rétractation

Dans le cas d'une signature du devis par le client, à son domicile, le client a un droit légal de rétractation de sept jours.

En application des dispositions légales, le droit de rétractation ne pourra toutefois être exercé que pour autant que la prestation n'ait pas débuté.

Passé ce délai de rétractation, la signature du client aura valeur d'engagement et la partie qui souhaiterait y renoncer devra le faire conformément aux dispositions figurant dans les présentes conditions générales de vente.

Vulcanin n'effectuera aucun remboursement en cas de décès, d'abandon, de séparation, de maladie, d'euthanasie de l'animal, de déménagement ou de changement de situation personnelle et/ou professionnelle du propriétaire. Le contrat restera cependant valable pour un autre chien.

Article 8 Nature des prestations, date et lieu de la prestation

Les prestations que nous fournissons ont pour but de coacher les propriétaires et futurs propriétaires de chiens face aux divers troubles du comportement et problèmes d'éducation de leur(s) chien(s) et/ou en prévention de ces derniers.

Les prestations se déclinent comme suit :

L'étude de comportement : C'est notre première rencontre avec le client et son chien. Cette étude s'effectue à domicile, durant une heure ou plus, à l'issue de laquelle nous établissons un diagnostic, et nous proposons au client sur devis, le programme d'éducation ou de rééducation adapté.

Les séances d'éducation sont assurées de manière individuelle, à domicile. Les séances d'éducation durent entre 45 minutes et 1h30, au-delà la concentration du chien est perturbée. C'est une séance de mise en pratique, mais c'est aussi un moment pour répondre aux questions du client, dans la durée de la prestation.

nous intervenons uniquement suite à une demande du client, à domicile. La date et le lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord par téléphone, par les réseaux sociaux, ou par mail entre nous et le client.

Article 9 Obligations du client

En outre le client s'engage à régler le prix de la prestation suite à son exécution dans les conditions prévues à l'article 6.

Le client devra assurer son chien dans le cadre de sa responsabilité civile.

Les propriétaires de chiens de catégorie 1 et 2, décrits dans la loi du 6 janvier 1999, doivent présenter une photocopie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile, la déclaration en mairie et le permis de détention de chiens de catégorie, avant la prestation.

En- cas de morsure, le propriétaire du chien mordeur devra le soumettre aux contrôles vétérinaires réglementaires. Il devra prendre en charge, par l'intermédiaire de son assurance, les frais entraînés par l'accident.

Le client sera responsable des dommages causés par son chien, sur lui-même ou sur autrui à moins que la laisse ne soit tenue par l'éducateur au moment de l'accident. Dans ce cas, la responsabilité de Vulcanin sera engagée

Le client sera responsable de son chien lors du trajet de son domicile vers le lieu public choisi pour effectuer les exercices d'éducation, qu'il soit à pieds, en transport en commun ou dans son véhicule personnel.

Le client a pour obligation de restituer en parfait état tout matériel (livres, laisses, colliers, muselières...) appartenant à Vulcanin et utilisés dans le cadre de ses prestations, dès que Vulcanin en fait la demande. Si l'éducateur abîme le matériel du client, un remboursement du matériel pourra être effectué sur présentation de la facture de ce matériel.

Concernant les séances d'éducation, le client devra prévenir Vulcanin de toute annulation ou désistement au moins 48 heures précédant l'horaire et le jour initial prévu. Le cours sera alors reporté à un autre jour, en accord avec Vulcanin et le client. Dans le cas contraire, le cours sera considéré comme effectué. Vulcanin devra respecter le même délais pour l'annulation (sauf en cas de force majeure, voir article 11). si ce délais n'est pas respecté par Vulcanin, une séance d'éducation sera offerte au client en plus de celle qui n'a pas eu lieu qui sera elle, reportée.

Article 10 Responsabilité

Les prestations que nous réalisons ne sont soumises qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat, c'est-à-dire que nous devons mettre en œuvre les moyens nécessaires pour soutenir le client dans l'éducation et la maîtrise de son chien.

En aucun cas le client ne pourra exiger de résultats, ceux-ci étant liés à la capacité et l'implication du client à mettre en application le programme d'éducation, mais aussi aux réactions propres au chien, être vivant dont les réactions peuvent être imprévisibles.

Nous avons souscrit une assurance civile professionnelle. Nous sommes assurés contre les risques découlant du coaching en éducation canine, notamment si l'animal nous blesse.

Il est convenu que notre responsabilité peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles causés par Vulcanin sur le client ou sur ses biens. Est exclue l'indemnisation des dommages indirects subis par le client.

Vulcanin ne pourra être tenu responsable de blessures occasionnées sur ou par le chien, l'animal restant en permanence sous la garde et la détention du client (hors conditions cités dans l'article 9), présent lors de chaque séance.

Nous ne serons en aucun cas responsables des dommages causés par une éventuelle inexécution par le client de ses obligations.

Article 11 Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Vulcanin.

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de Vulcanin et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la prestation de service.

Constituent notamment des cas de force majeure, des intempéries, fortes précipitations, cyclones, séismes, verglas, neige, maladie.

Dans de telles circonstances, Vulcanin préviendra le client, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant Vulcanin et le client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Article 12 Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

Article 13 Propriété intellectuelle

Tous les éléments relatifs au contenu des prestations et relatifs au site internet Vulcanin sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de Vulcanin. Il est interdit de reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement ces éléments, sous quelque forme que ce soit (version papier, informatique), et ce quelle que soit la langue (anglais, espagnol, italien, allemand...), sans l'accord explicite et formel de Vulcanin.

Tous les documents fournis dans le cadre de l'exécution de la prestation sont destinés à l'usage personnel du Client, celui-ci s'engage à restituer en parfait état et à notre demande tous les documents qui lui ont été confiés pour la réalisation de la prestation

Article 14 Référencement

Le client accepte que Vulcanin puisse faire figurer parmi des photos de cours et témoignages du client accomplis dans le cadre de la présente prestation. S'il ne souhaite pas être pris en photo, il devra le dire à Vulcanin lors de la signature du contrat.

Article 15 Loi applicable

Les litiges découlant de l'application des présentes conditions relèvent du droit Français.